



BULLETIN MUNICIPAL n°14 – SATURARGUES –JUIL /NOV 2017

SOMMAIRE

11 novembre.....	Page 1
Culture.....	Page 2
- Festival Art'Pantin	
Associations.....	Page 2
- Halloween	
Festivités.....	Pages 2-4
- Fête votive	
- Repas de quartiers	
- Fête des sports et des associations	
- Le savoir-faire	
Enfance et jeunesse.....	Page 4
- Les écoles	
Environnement.....	Page 4
- Le Zéro Phyto	
Travaux.....	Page 5
- Le bar communal	
- La Mairie	
- Les voiries	
Citoyenneté.....	Pages 5-8
- Inscription sur les listes électorales	
- Lutte contre la délinquance	
- Vivre ensemble	

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 s'est imposée au lendemain de la Grande Guerre comme un temps fort de la vie publique française.



Petit retour sur ce moment historique !

1918, L'ARMISTICE, l'annonce au début du mois d'octobre 1918 de la demande d'armistice de l'Allemagne surprend l'opinion française. Tout au long de ce mois, celle-ci oscille entre l'espoir de la fin de la guerre et la crainte d'une paix prématurée dont l'Allemagne ne sortirait pas suffisamment et symboliquement vaincue.

"Le 7 novembre, une joie délirante éclate sur les grands boulevards à Paris à l'annonce (fausse) de la conclusion de l'armistice, explique l'historien Jean-Becker dans La Première Guerre mondiale (2003). Quand le lundi 11 novembre, l'armistice est réellement annoncé, une liesse, que certains ont décrite comme presque démente, se déchaîne à Paris, dans les villes de province et dans les moindres bourgades. Le président du conseil, Georges Clemenceau, est reçu à la chambre des députés au milieu d'acclamations frénétiques."

Afin de rendre hommage à tous ceux qui sont morts pour la France, et se souvenir ensemble de ces moments poignants, Madame le Maire et l'ensemble des élus, accompagnés de nombreux villageois, ont commémoré le 99^{ème} anniversaire de l'armistice de la Grande Guerre. Une gerbe a été déposée par les enfants et les représentants des anciens combattants au pied du monument aux morts.

Ce moment d'émotion s'est terminé par le verre de l'amitié servi au bar « le temps de vivre », l'occasion également de découvrir et inaugurer ce lieu récemment rénové.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et Mercredi 8h-12h
Mardi 15h-19h
Vendredi 14h-18h
Samedi 9h-12h

Nous joindre

04-67-86-01-28

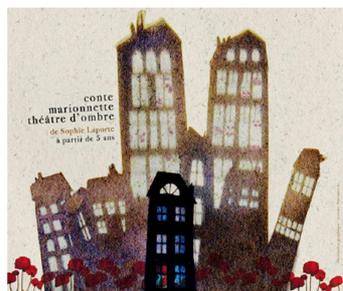
a.mairie-saturargues@wanadoo.fr

Permanences du maire et des adjoints

Samedi 10h-12h

CULTURE

Festival Art'Pantin : Eddy Piouc



Lucile est une adulte. Et comme tous les adultes, elle n'a pas le temps. Pourtant, la découverte d'un oiseau échoué devant la porte de son immeuble va bouleverser son quotidien. Prendre soin d'un oiseau s'avère en effet plus compliqué que prévu. Surtout quand les voisins s'en mêlent. Entre pessimisme grincheux et pétillante sagesse, commence alors pour Lucile un cheminement, qui pourrait bien, au-delà de ses peurs, la conduire à contempler le monde avec un regard neuf et renouer ainsi avec la poésie ordinaire. Ce conte, mêlant marionnettes et théâtre d'ombre présenté par Sophie Laporte, a ravi petits et grands, qui se sont retrouvés, salle Michel Galabru, pour un fervent moment d'émotions, de rires. A renouveler au plus vite !

ASSOCIATIONS

Halloween

L'association Eveil Sportif Saturargues a proposé le 1^{er} novembre un loto aux couleurs d'Halloween. Une vraie réussite!

Plus de 90 personnes se sont réunies, salle Michel Galabru, pour tenter de gagner les nombreux lots mis en jeu : cookeo, place de karting, massage, entrée au zoo de la Barben, tyroliane, teraventure, shooting photo...

Le concours de citrouille eut également un franc succès : tous sont repartis avec un petit lot.

Un grand merci à tous et à l'année prochaine pour de nouvelles aventures !

FESTIVITES

Fête votive 2017



Le programme attractif mis sur pied pour la fête locale par les organisateurs, a attiré beaucoup de monde dans la localité, durant ces quatre jours festifs. Les orchestres et D.J ont su créer une belle animation pour toutes générations confondues. Un agréable coin restauration a été dressé, afin de permettre à chacun de se rassasier après les apéritifs endiablés. Comme à l'accoutumée, la fête du village s'est déroulée dans une ambiance conviviale, sans qu'aucun incident notoire soit venu troubler ces moments de partage. Un grand merci au comité des fêtes, qui s'est investi pour cette réussite, ainsi qu'à tous les employés municipaux et bénévoles qui y ont concouru.

Repas de quartiers



De nombreux week-ends, réservés aux élections présidentielles puis législatives, ont contraint l'équipe municipale à proposer le traditionnel repas de quartier, habituellement organisé au mois de juin, en septembre. C'est donc le 8 septembre dernier qu'une nouvelle édition a été organisée sur l'esplanade de l'Europe regroupant l'ensemble du village, autour d'un apéritif et de grillades offerts par la municipalité. Les participants ont quant à eux apporté au gré de leurs envies, de leurs idées diverses, entrées et desserts variés. Ce fut un agréable moment de partage et de convivialité. **Vivement l'année prochaine !**

Fête des sports et des associations

Dimanche 10 Septembre s'est déroulée la journée du sport. Les associations du village étaient aussi de la partie. Nombreuses et nombreux ont répondu présents à cette nouvelle édition.

La matinée a débuté avec la section marche de l'AMS, gérée de main de maître par Claude BOSCH. Il a emmené son groupe aux travers du village et de la campagne.

Ensuite, ce fut le moment tant attendu des différentes courses : à pied, à vélo, en binôme, toujours apprécié par le public régulier qui suit, tous les ans, cette manifestation.

Les gagnants se sont vus décerner leurs récompenses.

Course adulte : 1^{ers} Camu/ Cavaille – 2èmes Rue/ Rue – 3èmes Ballester/ Dupuy
4ème Vadro

Course enfant : 1^{er} Nicolas – 2èmes Gollin/Hereter – 3ème Perletti – 4èmes Hernandez /Hernandez

Et un très grand bravo à notre plus jeune participant âgé de 4 ans.



Les associations ont joué de leur communication, malgré le vent, pour présenter leurs activités. Saturargues est très diversifiée et peut apporter à tous : AGIR pour le mieux-être, ROCK A SATURARGUES, REAGIS, Les amis de la bibliothèque, JÖNETSU KARATEDO IAÏDO, La SAT (Saturargues Auto Terre), PLS (Pêche Loisirs Saturargues), Les Mains Savantes, Eveil Sportif Saturargues (ASPTT), la marche (AMS), Le MAS (Musique à Saturargues) pour la sonorisation et le centre équestre « les écuries de la colombe » à St Christol pour leurs balades à poneys.



Cette Journée sportive s'est terminée par un apéritif et un repas concocté par Thierry SARRAN et Patrick ADELL : les fameux spaghettis à la saturarguoise.

Nous remercions les élus pour leur implication ainsi que tous les bénévoles pour l'aide apportée tout au long de cette manifestation et en amont pour l'organisation. Haïfa K. ; Magali B. ; Stéphanie P. ; Laurence L. ; Carla S. ; Carine V. ; Sébastien A. ; Patrick L. ; Christopher D. ; Alain P.

Nous vous donnons rendez-vous dès la rentrée prochaine pour une nouvelle édition !



Savoir faire

La commission Culture vous propose de participer **le samedi 3 mars 2018** au Savoir-Faire. Quel que soit votre savoir-faire, venez le présenter lors de cette manifestation. **Jeudi 12 octobre à 18h30**, une première réunion a eu lieu au foyer afin d'informer sur l'élaboration de ce projet. Faisons découvrir à tous ce que nous savons faire. Tout talent est le bienvenu, d'ici ou d'ailleurs... Faîtes passer le mot !

Inscriptions et informations par email : nava.sophie@gmail.com

ENFANCE ET JEUNESSE

Des nouvelles des écoles !

A l'école maternelle Saint Exupéry, il a été décidé l'installation de système de climatisation dans l'école ainsi que dans la cantine. En effet, vu l'extension des périodes de chaleur, il devenait primordial de mettre en place des mesures assurant le bien-être des élèves et de l'équipe qui y travaille. En ce qui concerne le RPI, les effectifs de l'ensemble des trois écoles s'élèvent à 232 élèves répartis sur 10 classes, soit : Saturargues 73 enfants : 3 classes (de la PS à la GS), Vérargues 67 enfants: 3 classes (de la GS au CE1) , Saint-Séries 92 enfants : 4 classes (du CE1 au CM2).

ENVIRONNEMENT

Objectif Zéro Phyto

Suite au rapport de diagnostic sur la commune, rendu le 5 avril 2016, un plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles a été voté, en délibération du 22 août 2016. Un dossier de candidature pour la commune de Saturargues a été déposé auprès du Fredon (gestionnaire du label Zéro Phyto), le 19 septembre 2016.

Après étude du dossier, le jury s'est déplacé sur la commune en présence de Madame le Maire, de Monsieur Renaud Nicolas, référent espaces verts et de Monsieur François Messon, responsable des services techniques. À cette occasion, la candidature de la commune a été validée et actée. Le jury a en effet décerné le plus haut niveau de label national Zéro Phyto.

Cela implique que le zéro phyto est mis en place sur l'ensemble de l'espace public communal (cimetière, voiries...) De plus, cela implique pour nos prestataires l'obligation de s'y conformer (travaux de voirie, aménagement des routes, nettoyage des fossés, balayage...).

Concrètement, depuis plus de 5 ans, le service technique a mis en place de nouvelles habitudes de travail pour permettre une pleine adhésion à cette politique environnementale (désherbage mécanique : brûleur thermique, arrachage manuel...) des pratiques plus coûteuses en temps mais qui respectent notre environnement.

Insecticide, herbicide, fongicide, ne sont pas bons pour la planète. Quand on pulvérise un produit sur une plante, il s'infiltré dans le sol, s'écoule jusqu'à la nappe phréatique, ruisselle vers le cours d'eau le plus proche et se laisse transporter par les vents. Cela pollue les rivières, provoque à court terme migraines, allergies, irritations... A long terme, cancers, perturbations hormonales, stérilités.

« Ce n'est pas parce qu'il y a de mauvaises herbes dans le caniveau, que le caniveau est sale. » Le travail pour faire le deuil du jardin à la française et apprendre à cohabiter parfois avec les mauvaises herbes est long mais essentiel. Le primordial n'est-il pas de privilégier notre santé et celle de nos enfants ? C'est pour cela que la commune de Saturargues réitère son engagement dans ce sens.

TRAVAUX

Travaux au Bar Communal

Cette année, le verre de l'amitié qui a suivi la cérémonie du 11 Novembre a été servi au bar " Le Temps de Vivre", récemment rénové. En effet, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, impose aux collectivités la réalisation de travaux au sein des locaux accueillant du public, afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cet espace convivial a été repensé, une belle réalisation qui promet de bons moments de partage. D'ailleurs, dès le jeudi 16 Novembre, l'AMS (Association Municipale Saturarguoise) y a fêté l'arrivée du Beaujolais Nouveau. Merci à tous ceux qui ont participé à cette rénovation : élus, employés municipaux et artisans de Saturargues.



Travaux en mairie

Le conseil municipal a décidé d'améliorer les conditions d'accueil pour tous, suite à la parution de la loi pour les personnes à mobilité réduite. Refaire vivre ce bâtiment patrimonial, ce lieu central de la commune afin de réintégrer la salle du conseil et la salle des mariages à l'étage. Un monte-personne en permettra l'accès. En ce qui concerne le rez-de-chaussée, un réaménagement est en cours afin de recevoir dans de meilleures conditions le public et de permettre la mise en place de lieux de travail pour les élus et les employés des services administratifs. Les travaux ont récemment commencé comme vous avez pu vous en apercevoir. Ils vont engendrer quelques désagréments, notamment sur la place du 14-Juillet mais il était difficile de passer outre. Actuellement, l'accueil du public se fait salle Jean Moulin près de la bibliothèque ; les horaires restent inchangés.

Petite anecdote ! Au démarrage des travaux, une pièce dissimulée a été mise à jour. Un sondage a été effectué suite à la découverte d'un mur qui sonnait creux. Il a alors été décidé de casser un morceau de mur qui a fait apparaître cette pièce inconnue au bataillon. Décision est donc prise d'abattre la cloison et notre grande surprise une pièce en bois de 2 mètres carrés est découverte. Nous pensions avoir enfin découvert le trésor des Cathares « la Chèvre d'Or » mais à notre grand désespoir ce n'était pas le cas. Plusieurs hypothèses ont été émises : une cache de résistants, un stock d'armes... Nous fûmes déçus car après recherche, il semblerait que ce fût simplement un accès au clocher qui trônait sur la toiture de la mairie autrefois. A confirmer...

Travaux de voirie

Des travaux de voiries ont été réalisés, notamment d'enrobés :

- Chemin du Vidourle
 - Lotissement Puid de Gautier, où un marquage au sol sera également réalisé pour signifier les places de stationnement et des poteaux seront placés sur le trottoir, afin d'y empêcher tout stationnement.
 - Chemin de l'Hort d'Amoun (la partie entre Saturargues et St-Séries) et Chemin du Grand Vallat (enrobés bi-couche)
- D'autres travaux sont en prévision, nous vous tiendrons informés !

CITOYENNETE

Inscription sur les listes électorales

Madame le Maire de Saturargues informe les administrés qu'une permanence sera assurée en mairie le SAMEDI 30 DECEMBRE 2017 de 9h à 12h. Pièces à fournir pour une inscription : copie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité, copie d'un justificatif de domicile au nom du demandeur (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, quittance de loyer, avis d'imposition) datant de moins de trois mois. A défaut, fournir une attestation

datée signée remplie par l'hébergeant. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le « Secrétariat » au 04.67.86.01.28 ou par courriel : a.mairie-saturargues@wanadoo.fr. Vous venez d'avoir 18 ans, ou vous allez avoir 18 ans, vous êtes peut être déjà inscrits d'office sur les listes électorales et vous n'avez pas de démarche particulière à faire. N'hésitez pas à vous renseigner au service élections de la Mairie afin de le vérifier et si besoin régulariser votre situation. Les jeunes qui auraient déménagé ou qui n'ont pas été recensés peuvent demander leur inscription de façon volontaire dans la commune où ils résident jusqu'au 30/12/2017.

Lutte contre la délinquance

A Saturargues, la commune s'est engagée dans le dispositif de participation citoyenne, pour un mieux vivre ensemble au quotidien et une meilleure protection de tous. Une recrudescence légère des actes de délinquance ces dernières années sur notre village notamment des cambriolages et des home-jacking sans contact physique et violent pousse la municipalité et les forces de gendarmerie à informer les administrés afin qu'ils puissent mieux réagir, mieux se protéger et ralentir l'action de ces délinquants (en général, il leur faut moins de trois minutes pour visiter les pièces essentielles : salle de bain, chambres, entrée). Ainsi, mercredi 8 novembre, les maires et conseils municipaux de St Sériès, Vérargues et Saturargues ont organisé en partenariat avec la gendarmerie de Lunel, et notamment le Commandant Thil, une réunion d'information centrée sur la lutte contre la petite délinquance. Le commandant a pu ainsi transmettre aux administrés quelques conseils ou habitudes pour se protéger de la délinquance d'appropriation.

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures. Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un judas, d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes...). Demandez conseils à un professionnel. N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures. Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée. De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres. Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous. Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.
- Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

- Prévenez une personne de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...). Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

- Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront mises en place. Acter votre **référént sûreté** pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile.

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).
- Avant l'arrivée de la gendarmerie: protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur: ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ; interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte à la brigade de gendarmerie de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité. Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel. Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes, formés en police technique et scientifique, qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur.

SUR LA VOIX PUBLIQUE

Pour éviter le vol de votre carte bancaire au distributeur de billets : Le retrait au distributeur automatique est le moment privilégié par les malfaiteurs pour subtiliser votre carte bancaire avec le code secret.

- Avant l'insertion de votre carte dans un lecteur ad hoc, vérifiez que la console de celui-ci ne présente pas de modifications suspectes, susceptibles de bloquer votre carte.
- Lorsque vous retirez de l'argent auprès d'un distributeur automatique de billets, ne vous laissez pas distraire par un ou plusieurs individus qui attendent derrière vous : soyez très vigilants ;
- En cas de difficulté avec le distributeur, méfiez-vous des personnes vous proposant leur aide. Ne reformulez jamais votre code secret devant elles et surtout ne leur donnez pas ce code. Celui-ci est personnel et confidentiel ;
- Si votre carte est « avalée » par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressort pas, puis, signalez-le immédiatement à votre établissement bancaire. Ayez avec vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.

Pour éviter le vol à l'arraché ou le vol à la tire de vos moyens de paiement :

- Ne vous promenez pas dans la rue avec un sac ouvert et facilement saisissable par un passant ;
- Tenez votre sac en bandoulière plutôt qu'à la main ;
- Évitez de transporter sur vous d'importantes sommes d'argent et n'arborez pas de bijoux trop voyants ;
- Marchez toujours face aux voitures, hors des zones d'ombres et plus près du mur que de la route en tenant votre sac du côté opposé à la chaussée ;
- Méfiez-vous des gens qui semblent vouloir vous rendre service ou qui veulent un renseignement. Il peut s'agir d'un prétexte pour profiter de votre inattention et dérober votre portefeuille ou tout autre bien ;
- Méfiez-vous des deux roues qui empruntent le trottoir et dont le passager arrière pourrait avoir des intentions malveillantes.

En cas de vol ou de perte

- Signalez immédiatement le vol ou la perte auprès du centre d'opposition des cartes bancaires ; En cas de vol, portez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie le plus proche. En cas de débits injustifiés, vérifiez vos relevés bancaires et contestez rapidement (par téléphone puis confirmation écrite) un débit injustifié auprès de votre banque ; Faites opposition sur votre carte pour utilisation frauduleuse.

Vivre ensemble

Vivre ensemble n'est pas simple, mais rend la vie tellement plus agréable ! Le calme et l'art de vivre dans notre village sont garantis par le respect de quelques règles simples. Plusieurs domaines nécessitent un petit rappel afin de garantir à tous plus de tranquillité dans notre si beau village.

En ce qui concerne **le bruit** : l'usage des engins à moteur thermique et le bruit lié à des activités normales et nécessaires est autorisé, mais afin de ne pas troubler le voisinage, il suffit que chacun s'adapte à des horaires convenables : en semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

En ce qui concerne nos charmants **animaux de compagnie** : de nombreux chats, chiens errants ou non tenus en laisse, divaguent sur les voies communales, entraînant des dégâts ou des désagréments pour la population. Il est rappelé à tous les propriétaires d'animaux, la loi n°99-5 du 06 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants. Ainsi, ne laissez pas les chiens (et les chats) sans surveillance et apprenez leur le caniveau pour leurs déjections. L'avant des maisons, ainsi que les jardins des particuliers ne sont pas prédestinés à recevoir leurs « commissions ». Les abords du village, quant à eux, comptent suffisamment de chemins ruraux et de routes pour promener tranquillement nos amis canidés. Ces promenades sont l'occasion de leur faire faire leurs besoins et un peu d'exercice. Cependant, force est de constater que les espaces publics du village se transforment de plus en plus en un véritable « crottoir » qui génèrent d'importantes gênes (odeurs nauséabondes, dégradations des espaces verts, mauvaise image...). Nous vous invitons donc à faire faire les besoins de vos chiens au pied des trottoirs, dans les caniveaux ou à l'extérieur du village et surtout à ramasser leurs déjections.

Concernant **les feux**, la destruction des déchets végétaux secs (ex. : branches...) par le feu n'est tolérée qu'à condition de respecter les règles de prudence, de sécurité et de convivialité : pas de feu sans surveillance et par grand vent, pas de feu lorsque le vent chasse la fumée vers une habitation. Petit rappel toutefois, il faut toujours bien vérifier qu'un arrêté préfectoral n'interdise pas ponctuellement ces feux. Cette année, compte tenu de la sécheresse un arrêté préfectoral a été pris pour interdire tous feux jusqu'au 31 octobre.

A propos **des déchets**, la commune effectue un travail d'entretien des différentes voies communales, ainsi que des lieux publics. Cependant, la propreté du village reste l'affaire de tous. Afin de conserver la beauté de notre patrimoine et de nos paysages ruraux, il est rappelé à chacun qu'il est interdit de jeter des déchets sur la voie publique.

Quant au **stationnement**, les trottoirs ne sont pas là pour servir de place de stationnement, mais sont avant toute chose, destinés à la circulation des piétons, en toute sécurité. De plus, très souvent, les véhicules stationnant sur les trottoirs empêchent les riverains voulant quitter leur propre garage d'avoir une visibilité suffisante avant de s'engager en toute sécurité sur les routes, routes qui nous vous le rappelons, dès l'entrée dans le village, sont limitées à 30 km/h. Nous invitons donc les automobilistes et les mobilistes à ralentir et respecter les limitations en vigueur, pour la sécurité des petits et des grands.

C'est ensemble que nous ferons de notre village un lieu de vie plus sûr, plus propre, au bénéfice de tous !

REDACTION

Sophie NAVA – nava.sophie@gmail.com

Marie RICHET – marie.richet@gmail.com

Florence CARDELL – florence.cardell@hotmail.fr